



Il refuse de me faire voir mes enfants

Par Visiteur

Bonjour mon concubin a quitté le domicile de puis le 14 octobre depuis il refuse de me faire voir mes 2 enfants il dit que c'est son avocat qu'il lui as dit de pas me faire voir les enfants et de ne pas faire rentrer la police et les services sociaux chez sa mere est ce que un avocat a le droit de dire sa alors qu'il n'y a pas encore de jugement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Est ce que le père de vos enfants vous accuse de violences ou autres faits à l'encontre de vos enfants?
Est ce que le JAF a été saisi?

Cordialement

Par Visiteur

Il dit que j'étais mechante avec les enfants or j'ai eu un certificat de mon medecin traitant disant qu'il na jamais eu de maltraitance en vers mes enfant oui le jaf a été saisi pour que la residence des enfants soit a mon domicile j'attends le rdv
alors que moi j'ai du porter plainte pour violence conjugal car il ma frappé dans la rue pour m'arracher ma fille de 1ans de sa poussette

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait mais dans l'attente de la décision du JAF le mieux serait sans doute de patienter même si je sais bien que cela n'est pas évident.
Proposez au père de voir les enfants en sa présence et prenez un avocat pour que votre demande soit défendue devant le JAF.
Je pense que porter plainte pour l'instant ne servirait pas à grand chose.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour
est si le pere refuse meme en sa presence de me faire voir les enfants est ce que je peux faire quelque chose ou pas car sa fait 21jours que je n'est pas vu mes enfants et ils me manquent enormement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends bien que vos enfants vous manquent et j'en suis désolée.
Vous pouvez contacter la police mais je doute qu'ils puissent obliger le père.
Ceci étant le dépôt de pliante sera une trace pour l'audience future devant le JAF de l'attitude du père à votre égard.
vous devriez lui expliquer qu'en agissant de la sorte, il perturbe vos enfants.

Bien cordialement